



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS
Renouvellement et création d'emplois vacataires – Année 2025/2026

N°2025_076

Date d'affichage de la liste des délibérations : **15 juillet 2025**

Date de transmission en Préfecture : **15 juillet 2025**

Date de mise en ligne : **15 juillet 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **2 juillet 2025**

Nombre de conseillers municipaux en service au jour de la séance : **33**

Présidents de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Claude MARCOLET**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Jean-Philippe GILLET – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Roger REMILLY – Pierre FRESSYNET – Béatrice DHENNIN – Jean PETIT – Guy BOISSERIN – Béatrice VERDIER – Christine MARCILLIERE – Catherine PEREZ – Christelle RIVAT – Éric JACQUET – Marie DECHESNE – Solange VENDITTELLI – Sylvie GUINET – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Jean-Philippe GILLET) – Sébastien FRANCOIS (à Anne-Claire ROUANET) – Agnès BERAL (à Claude MARCOLET) – Bruno THUET (à Nicolas KELEN) – Erwan LE SAUX (à Guy BOISSERIN) – Christophe GALLAY (à Christelle RIVAT) – Lionel CATRAIN (à Béatrice DHENNIN) – Jessica DIONISIO (à Catherine PEREZ) – Florence RICHARD (à Marie DECHESNE) – Alain GARDETTE (à Isabelle WEULERSSE) – Laurence BEUGRAS (à Solange VENDITTELLI)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles, à raison d'une vingtaine de spectacles par an, la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais est susceptible de faire appel à du personnel vacataire pour assurer l'accueil des dites manifestations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de manifestations telles que : l'accueil des nouveaux Brignairots, la Fête de la musique, la Fête nationale, celle du 8 décembre, la fête à la Compassion, la fête aux Pérouses et autres manifestations organisées par la Ville ainsi que l'utilisation de l'espace Guy de Chauliac, les services municipaux sont susceptibles de faire appel à du personnel vacataire proposant des activités d'animation.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, la création d'emplois vacataires non permanents est nécessaire afin d'assurer cette mission de service public.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 1^{er} juillet 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 27 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participation, délibère pour

- AUTORISER le renouvellement d'emplois d'animateurs vacataires intervenant durant les manifestations municipales, plafonnés à hauteur de **900 heures sur la période** – Cadre d'emplois : adjoint d'animation territorial pour la période du **1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026**, leur inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que leur inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2025 et l'année 2026 ;
- AUTORISER le renouvellement d'emplois vacataires intervenant durant les manifestations culturelles au sein de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais, plafonnés à hauteur de **270 heures sur la période** – Cadre d'emplois : adjoint d'animation territorial pour la période du **1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026**, leur inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que leur inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2025 et l'année 2026 ;
- AUTORISER le renouvellement d'emplois vacataires intervenant durant les manifestations au sein du nouvel espace Guy de Chauliac, plafonnés à un volume de **200 heures sur la période** – Cadre d'emplois : adjoint d'animation territorial pour la période du **1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026**, leur inscription



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

au tableau des emplois non permanents ainsi que leur inscription au budget des crédits nécessaires pour l'année 2025 et l'année 2026 ;

- PRÉCISER que le lieu de travail est fixé au sein de la commune de Brignais
- FIXER et INDEXER la rémunération horaire brute de la vacation au SMIC horaire (salaire minimum interprofessionnel de croissance)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 du budget principal de la commune et du budget annexe de la régie culturelle autonome de la ville de Brignais – exercices 2025 et 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Claude MARCOLLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD